

# CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU SEANCE DU 16/02/2022 à 18 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni le MERCREDI 16 FEVRIER 2022 à 18 H 30 sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Présents : MM. et Mmes HURABIELLE LYON LORRE DUCROT LESUEUR DUPOUY KALUZNY BAUJARD PASTOUT  
PILLIER ROCHE

Absents : Mme PENARD procuration à Mme LORRE  
Mme LEJEUNE procuration à M. LESUEUR  
M. BARON procuration à M. PILLIER  
Mme PIPERAUD, excusée

Secrétaire de séance : Mme LORRE

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le compte-rendu de la dernière réunion est adopté.

## 1) COMPTE-RENDU D'ACTIVITES / POINT SUR LES TRAVAUX

Suite à la réunion de la commission « Travaux » du 28 janvier, le CM :

- charge la commission « Information » de participer à la création du nouveau site internet de la commune
- accepte les plans prévisionnels de travaux rue du 8 Mai 1945 présentés par le SDE 18 et concernant :
  - . la restitution de l'éclairage public (11 387,11 € dont 50 % à la charge de la collectivité soit 5 693,56 €)
  - . la dissimulation du réseau téléphonique (6 729,62 € dont 100 % à la charge de la collectivité)
- fait le point sur le programme de voirie prévu en 2022 dans différents quartiers
- décide de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR afin de pouvoir réaliser cette opération et d'engager la procédure visant à la consultation des entreprises
- procède à l'acquisition de détecteurs de CO2 destinés au milieu scolaire avec demande de participation de l'Etat dans le cadre du financement de ces équipements
- projette un réaménagement de la cuisine de la cantine en cas d'attribution d'une aide financière France Relance
- programme la poursuite des travaux d'accessibilité à la mairie et l'école maternelle (changement portes et fenêtres).

L'assemblée :

- est avisée qu'une réunion de la commission « Finances » sera organisée courant mars en vue de la préparation du BP 2022
  - accepte les indemnités relatives au remboursement des sinistres concernant :
    - . une barrière endommagée par un véhicule (3 552,00 €)
    - . un dégât des eaux au local « atelier de peinture » (3 914,20 € + 644,12 €)
  - constate que le dossier se rapportant au sinistre du rond-point du Pré du Roc n'a pas encore été régularisé
  - note qu'une partie de la rue du Passeur a été placée en voie sans issue
  - autorise un particulier à défricher le chemin de la Douat à Presle en vue de sa réouverture.
- Dans le cadre de la gestion de la halle nautique, le CM :
- note que le bail d'exploitation d'un bar-saladerie a été signé avec la SARL Bateau Promenade Latéral ainsi que la remise des clés du bâtiment
  - indique que certains travaux (électricité, faïence) devront être réalisés avant la date d'ouverture de la saison 2022 programmée au plus tard le week-end de Pâques.
- Une discussion s'engage ensuite au sein du CM au sujet de l'entretien des haies sur le territoire de la commune et à la réception d'un mail de Mme KALUZNY puis d'un courrier du Président de l'Association de Protection du Confluent Loire/Allier qualifiant le travail réalisé par une entreprise de « massacre ».

M. le Maire :

- précise que les secteurs situés le long du canal relèvent de VNF et non de la commune
- juge excessifs certains termes employés pour exprimer leur point de vue sur cette opération
- est autorisé à ester en justice en cas de poursuites engagées dans cette affaire.

Mme KALUZNY :

- maintient que d'importants dégâts ont été occasionnés à la végétation suite à l'emploi d'une épareuse mal adaptée
- propose que la commission « Environnement » puisse planifier ces travaux afin de pouvoir en améliorer l'exécution
- regrette qu'il n'existe pas de réglementation sur la protection des haies.

## 2) PERSONNEL COMMUNAL

L'assemblée :

- note la reprise à temps partiel thérapeutique d'un agent technique depuis novembre 2021 et qu'une demande de prolongation pour 3 mois supplémentaires est actuellement en cours
- indique qu'un agent en contrat PEC à 30 H/semaine a été embauché à compter du 01/02/2022 par l'intermédiaire de la Mission Locale avec une période d'essai d'un mois
- autorise le recrutement d'un 2<sup>ème</sup> agent en contrat aidé.

Dans le cadre des opérations du Centre de Gestion du Cher, le CM :

- accepte la convention de délégation des missions liées à l'utilisation du Site Emploi Territorial SET (déclarations de créations et vacances d'emploi, gestion des nominations...)
- prend acte du débat relatif à la réforme de la protection sociale complémentaire des agents (PSC) au 01/01/2025 pour la prévoyance et au 01/01/2026 pour la santé
- précise qu'un projet de convention de participation pourra être proposé aux collectivités par cet organisme.

### **3) COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Après avoir rappelé que les comptes-rendus des différentes réunions de la CDC sont diffusés à chaque conseiller, M. le Maire fait le point sur les dossiers concernant :

- l'installation de la vidéoprotection sur le territoire de la CDC (retard enregistré sur 4 communes, études complémentaires sollicitées par ENEDIS)
- le déploiement de la fibre optique (prochaine réunion publique d'information sur la commercialisation organisée à La Guerche le 23 février, inexactitudes constatées au niveau de certaines adresses)
- le fonctionnement du centre de loisirs pour la session du 7 au 18 février (report de la date d'ouverture suite à la détection de plusieurs cas de Covid-19)
- le recrutement d'un agent en contrat PEC dans le cadre de l'élaboration de différents documents (Plan Communal de Sauvegarde, Plan Intercommunal de Sauvegarde et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- le projet de transfert ou de délégation de la compétence GEMAPI / gestion des digues à l'Etablissement Public Loire (en attente d'un décret du Conseil d'Etat).

### **4) QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée :

- est informée des lettres de remerciements reçues d'associations suite à l'octroi de subventions en 2021 (La Gaule de Cuffy, Le Club des Seniors, Les Q Ficelés, Les Frogs Country Dance et l'Association de Protection du Confluent Loire/Allier)
- indique qu'au vu du protocole sanitaire actuel, le repas des Anciens du CCAS prévu le 13 mars prochain est annulé
- approuve l'appel au Premier Ministre lancé par la Région Centre - Val de Loire au sujet de la désertification médicale du territoire
- élabore le planning de permanence pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril et note que les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin.

M. DUCROT rappelle que les conflits de voisinage d'ordre privé relèvent du ressort d'un médiateur de justice.

M. PILLIER :

- demande que la rénovation des courts de tennis soit programmée en 2022
- signale une dégradation de la chaussée au niveau de l'Allée de Bosne.
- Mme KALUZNY aborde la question de la défense des renards et des blaireaux face à la recrudescence de certains rongeurs (rats et campagnols).
- Mme DUPOUY est informée que les travaux relatifs à l'entretien des haies sur la commune s'élèvent à la somme de 9 110,40 €.
- M. BAUJARD rapporte la requête du propriétaire d'une parcelle située Allée du Déversoir (attribution numéro et installation boîte aux lettres).
- Mme ROCHE est avisée qu'il a été procédé au remplacement d'un regard ORANGE situé rue du Colombier.
- Mme LORRE prend acte que les réunions du Club des Seniors pourront se dérouler les jeudis au centre socioculturel.

- Séance levée à 20 H 40 -